

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2012

Le 8 octobre 2012 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire de Cholet, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 octobre 2012.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Monsieur Michel MAUDET : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Géraldine DELORME, Madame Marie-Christine PELLETIER, Madame Roselyne DURAND, Monsieur Roger MASSE, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Jean LELONG, Madame Florence DABIN-HERAULT, Monsieur John DAVIS, Monsieur Thierry ABRAHAM, Madame Colette LALLEMAND, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON : Adjoints.

Mademoiselle Alice FERCHAUD, Monsieur Yves CLEDAT, Madame Simone POUPARD, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Evelyne HORECKA-PRAS, Monsieur Jean-Daniel AUGER, Madame Marie-Hélène DUCEPT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Catherine DURAND, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Monsieur Olivier BRACHET, Madame Natacha CASTIN, Monsieur Gilles ALLINDRE, Monsieur Antoine MOULY, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Jean-Pierre GEINDREAU, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur Tristan JOUANNY, Monsieur Franck LOISEAU, Monsieur Xavier COIFFARD, Madame Marie-Christine BOMME, Madame Françoise COQUELET : Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Madame Monique ARIÑO à Monsieur Roger MASSE, Madame Catherine BODET à Madame Florence DABIN-HERAULT, Monsieur Gildas GUGUEN à Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Madame Nicole VEYLIT à Monsieur Franck LOISEAU.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Sandrine RAOUX comme secrétaire de séance.

Pour faire suite à l'intervention de Monsieur JOUANNY à l'occasion du Conseil Municipal du 10 septembre dernier et conformément à l'engagement pris par Monsieur le Maire, le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2012 est complété en ce sens :

DELIBERATION N°3.4 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

Monsieur GUGUEN déclare que le Budget Supplémentaire ne convainc pas plus le groupe "Ensemble Vivre Cholet" que le Budget Primitif de janvier. Il souligne plusieurs points :

- les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes,
- une dégradation toujours plus forte de l'épargne brute et une absence de marge pour assurer le financement des investissements,
- un alourdissement de la dette de 1,5 millions d'euros.

Il demande quelle va être la politique mise en œuvre pour récupérer des marges de financement et si les taux locaux d'impositions vont augmenter l'année prochaine.

Monsieur CHAMPION rappelle qu'une commission des finances a lieu tous les mois. Il déplore l'absence d'expression, le manque de communication et de travail des représentants du groupe "Ensemble Vivre Cholet" dans cette commission, au cours de laquelle toutes réponses aux questions pourraient être données.

Monsieur GUGUEN intervient à nouveau pour obtenir des réponses à ses questions et non "*une appréciation sur le comportement de Monsieur JOUANNY en commission.*"

Monsieur CHAMPION se défend d'avoir cité un nom.

Monsieur le Maire refuse la parole à Monsieur JOUANNY, en application du règlement intérieur, ce dernier n'ayant pas demandé la parole à l'issue de la lecture de la délibération.

DELIBERATION N°3.16 - TARIFS MUNICIPAUX - STATIONNEMENT

Monsieur JOUANNY annonce que le groupe "Ensemble Vivre Cholet" votera " Pour " cette délibération "*qui doit permettre d'optimiser l'utilisation des parkings*". Il s'interroge néanmoins sur "*ces ajustements au coup par coup*" et souhaite que soit menée une réflexion à plus long terme englobant la question du stationnement, des déplacements et de la revitalisation du commerce en centre-ville.

En réponse à ces propos, Monsieur LELONG affirme que la Municipalité fait simplement preuve de réactivité face à une demande précise.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2012

En application de l'article 47 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2012 est soumis à la signature des conseillers municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Madame GRAVELEAU-HARDY, au sujet de la décision n° 2012/242, demande à avoir des précisions sur l'avenir du Centre Social K'léidoscope.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il n'a jamais été décidé de transformer le Centre Social en Établissement Public Administratif (EPA), comme l'indiquait Madame GRAVELEAU-HARDY. Au contraire, il a été décidé de maintenir un Centre Social géré sous forme d'un EPA, émanation de la Communauté d'Agglomération et présidé par Madame LALLEMAND. Il précise par ailleurs que le bâtiment sera reconstruit en deux parties : une salle de sports (gestion municipale) et le Centre Social K'léidoscope, pour la partie intercommunale, dans les locaux historiques. Les travaux sont programmés d'ici la fin de l'année 2012 et s'achèveront avant la fin 2013.

Concernant le retour à une gestion associative, la question n'est pas à l'ordre du jour actuellement.

Monsieur le Maire conclut sur la qualité des prestations dont bénéficie la population du quartier et le remarquable travail de l'équipe, sous la présidence de Madame LALLEMAND.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER SUITE A LA DEMISSION D'UN ELU DE L'OPPOSITION

Monsieur le Maire est interrompu dans la lecture de la délibération par Monsieur COIFFARD qui annonce vouloir faire une déclaration. Monsieur le Maire lui refuse la parole au motif que sa demande ne correspond pas à un point de règlement intérieur.

En réponse, Monsieur COIFFARD indique que son groupe va quitter la séance pour marquer sa *"désapprobation face aux événements de cette semaine"*.

Monsieur le Maire, tandis que le groupe "Cholet de Toutes nos Forces" est sur le point de sortir de la salle, signale que les communications qui vont suivre pourraient intéresser Monsieur COIFFARD. Il prend le temps de préciser que le premier choix pour installer le terrain des grandes missions avait été celui du lieu-dit "la Bonnauderie". Une réunion avait été organisée avec les riverains parmi lesquels un collègue du groupe "Cholet de Toutes nos Forces". Cette dernière s'était montrée très virulente à l'égard de ce projet d'installation.

Le groupe "Cholet de Toutes nos Forces" quitte la séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 – de prendre acte de l'installation en tant que conseiller municipal de Monsieur Franck LOISEAU, au titre du groupe "Ensemble vivre Cholet", suite à la démission de Madame Dominique POUPARD-MERLE, pour raisons professionnelles et personnelles.

Article 2 – de désigner Monsieur Franck LOISEAU comme membre de :

- de la commission finances et patrimoine
- de la commission culture et enseignement
- du comité consultatif de la restauration scolaire
- de la commission consultative des écoles publiques
- du Conseil d'Administration du Collège Du Bellay.

COMMUNICATION DE MONSIEUR LELONG SUR LA FREQUENTATION DES PARKINGS DU CENTRE-VILLE

"Les derniers chiffres de la fréquentation des parkings du centre-ville montrent une croissance significative en 2012 et notamment sur le parking des Arcades Rougé.

En effet, la fréquentation moyenne de ce dernier, mis en service en novembre 2009, ne cesse d'augmenter : 18 522 véhicules/mois en moyenne ont fréquenté les Arcades Rougé en 2011 contre 21 520 véhicules/mois en moyenne pour 2012, soit une augmentation de plus de 16 %.

Ces chiffres sont donnés sur la période de janvier à septembre et ne tiennent pas compte du dernier trimestre 2012 riche en activité pour le centre-ville.

Sur les 9 premiers mois de l'année 2012, le nombre total de véhicules ayant fréquenté les Arcades Rougé s'élève à 193 681 entrées contre 166 699 en 2011 (+ 16 %).

En ce qui concerne les chèques parkings distribués par les commerçants des "Vitrines de Cholet", qui permettent d'offrir 1 heure de stationnement gratuit à partir d'un certain montant d'achat (20 € généralement), 19 396 chèques parkings ont été acquittés en sortie des 3 parkings en ouvrage en 2012 : Arcades Rougé, Travot et Mondement, contre 10 098 en 2011 sur les 9 premiers mois de l'année (+92 %).

S'agissant des tickets bonificateurs validés par Super U, basés sur le même principe que les chèques parkings distribués par les "Vitrines de Cholet", on comptabilise près de 37 309 tickets bonifiés sur les 9 premiers mois de 2012, soit une augmentation de près de 1,25 % par rapport à 2011 (36 847 en 2011).

Concernant les recettes liées à l'activité parkings en ouvrage, on peut noter une hausse de plus de 5,82 % en 2012. Les recettes en 2012 s'élèvent à 306 793,20 € contre 289 919,86 € en 2011 sur la période de janvier à septembre.

Enfin, concernant les recettes liées à l'activité parkings sur voirie, on peut noter une hausse de plus de 2,12 % en 2012. Les recettes en 2012 s'élèvent à 433 438,48 € contre 424 448,19 € en 2011 sur la période de janvier à septembre."

COMMUNICATION DE MONSIEUR MASSE SUR LE THEATRE SAINT-LOUIS

"Inaugurer un théâtre n'est ni courant, ni banal, ni anodin..."

Il faut saluer le remarquable travail de tous les services communautaires qui ont contribué par leur engagement à créer une manifestation originale et de belle qualité, à la hauteur de l'ambition portée par ce "navire amiral de la culture choletaise" : la Direction de la Culture et toute l'équipe du Théâtre Saint-Louis, mais aussi la Direction des Relations Extérieures, la Direction de la Communication et le Centre Technique Municipal.... Ce week-end inaugural a été une réussite à tous points de vue. Ce qui n'était qu'un chantier et un (beau mais simple) bâtiment jusqu'au 28 septembre dernier, est devenu un véritable lieu de spectacle vivant, animé de belles vibrations et émotions artistiques...

La soirée inaugurale :

Les festivités ont débuté le vendredi à 19h15 sur le parvis Jean Vilar où un film retraçant les diverses phases des travaux de construction du Théâtre était projeté. Ce film a été réalisé par les membres de l'Association Cholet Vidéo Ciné Son, association choletaise avec laquelle nous entretenons des relations étroites depuis le début de chantier. A la fin du film, les invités ont été, en direct, invités à entrer dans le théâtre Saint-Louis par Calixte de NIGREMONT, l'animateur talentueux de la soirée qui allait suivre.

Pas moins de 140 artistes ont participé à cette soirée dont l'objectif était de montrer aux invités un théâtre en état de marche comme lors des spectacles qu'il accueillera très prochainement et ce, dans une variété de disciplines artistiques proches de la diversité dans laquelle s'inscrit la saison 2012/2013. Rassemblés sous l'excellente mise en scène du directeur du Théâtre Régional des Pays de la Loire en résidence à Cholet, Patrick PELLOQUET, dont tous ont salué la très belle création, les artistes de la soirée n'ont eu que très peu de temps pour répéter. Quelques compagnons du chantier étant encore le vendredi après-midi dans les lieux afin de terminer certaines tâches.... Le vrai "filage" de la soirée s'est effectué le soir du spectacle sans filet...Magie du spectacle vivant ! Les artistes ont montré les différentes facettes et possibilités de ce nouveau lieu, en offrant de belles prestations d'art dramatique, de danse, de musique amplifiée ou non, d'évocations clownesques, de lyrique... A noter dans la fosse d'orchestre, la présence de l'Orchestre Symphonique du Conservatoire. Cet orchestre rassemblait 50 musiciens parmi lesquels 22 enseignants du Conservatoire qui ont spontanément apporté leur concours à la soirée. Les techniciens du théâtre ont été assistés pour la soirée par l'équipe du théâtre Régional des Pays de la Loire avec laquelle ils ont collaboré d'une façon exemplaire. L'équipe d'accueil des artistes du théâtre et toute l'équipe administrative étaient mobilisées pour l'occasion.

Cette soirée a été par ailleurs l'occasion pour l'équipe des 25 hôtesses et contrôleurs, de réaliser leur première prestation dans ce lieu aux dimensions imposantes.

Le défi qui était à relever par le metteur en scène, était de faire en sorte que les élus qui avaient à intervenir, soient perçus comme faisant partie du spectacle de la soirée, ce qui permettait aux spectateurs de ne pas sentir le poids de l'officialité de la cérémonie qui a pourtant su garder un caractère solennel. Cette aisance dans le déroulé de la soirée a été possible grâce à l'animation conduite par Calixte de NIGREMONT dont les impertinences et le côté "décalé" ont été appréciés des membres de l'assistance.

L'ensemble de la soirée a ainsi été marqué par une fluidité et un éclectisme artistique unanimement appréciés par le public présent.

Environ 750 spectateurs ont assisté à cette soirée qui s'est achevée par le traditionnel "coupé de ruban" dans un mode assez peu traditionnel, puisque le ruban tricolore est tombé des cintres dans les mains des officiels remontés sur scène pour l'occasion.

A noter également la remise du "Brigadier" par le Président au Régisseur plateau du théâtre....Les 3 coups pouvaient être donnés pour annoncer le début de la vie de ce bel équipement...

Les Samedi 29 et dimanche 30 septembre : deux Journées de "Portes ouvertes" ont ensuite permis à un nombreux public de pouvoir enfin découvrir l'aménagement de ce bâtiment dont il avait pu suivre l'édification depuis 2 ans. Afin de donner à ces journées "Portes Ouvertes" un caractère festif et "désacralisateur" du lieu, nous avons fait appel à une Compagnie de "Spectacle de rue" basée au May sur Evre : "Les Éléments disponibles". Composée de 15 artistes dont 3 échassiers, ces comédiens ont assuré l'ensemble de l'animation de ces deux journées entre 11h00 et 19h30. Dès le samedi matin 10h00 une file d'attente rassemblant plusieurs centaines de personnes se pressait rue Jean Vilar pour pénétrer dans le bâtiment ; les artistes des "Éléments disponibles" sont sortis du théâtre afin de mobiliser l'attention du public et le faire patienter. Ensuite, le flot de visiteurs était conduit par groupes d'environ 50 à 80 personnes à travers une déambulation qui faisait découvrir successivement les balcons, la salle Gene Kelly, les loges des artistes, la scène et le cintre, la régie pour sortir dans le hall et terminer la visite par le Flash mat, disposé dans la galerie et qui a permis aux visiteurs de garder un souvenir photographique de leur passage au théâtre Saint-Louis.

Sortis sur l'esplanade de la chapelle, les visiteurs ont pu assister à des concerts ou prestations diverses offertes par plusieurs associations artistiques choletaises. Ce week-end marquait la fête du spectacle vivant, qu'il soit donné par des professionnels ou bien des amateurs.

Le dimanche matin a débuté avec encore plus de visiteurs devant les portes du théâtre et c'est un flot continu de 9 000 personnes qui a déferlé dans les entrailles du lieu.

En tout et grâce à un comptage réalisé par deux agents de surveillance et de sécurité présents tout le week-end, nous avons pu dénombrer plus de 16 000 visiteurs, avec un satisfecit général proche de l'unanimité, comme en témoignent les nombreuses dédicaces laissées sur le livre d'or. Bien sûr, il reste quelques réglages et ajustements à apporter, comme la visibilité depuis le premier rang du balcon et les hauteurs de marches à corriger. Tout cela sera effectué dans les semaines qui viennent. C'est d'autant plus important qu'une attention particulière a été portée à l'accueil des personnes à mobilité réduite et se déplaçant en fauteuil roulant. Ces visiteurs ont été accompagnés pour une déambulation proche de celle réalisée par les autres spectateurs, avec un soin spécifique apporté au repérage des places réservées à ce type de public, cette initiative voulant prouver la bonne conception du lieu en matière d'accessibilité."

Enfin et je tiens à le préciser, la construction a nécessité quelques 665 000 heures de travail soit près de 250 emplois à temps plein pendant 2 ans.

Madame GRAVELEAU-HARDY juge que la communication qui vient d'être faite manque de "visibilité".

Elle s'étonne de voir aborder en séance du Conseil Municipal un sujet qui concerne la CAC sans même que la politique culturelle municipale soit présentée.

Elle souligne par ailleurs que les transferts de compétences en direction de la CAC ont occasionné des réorganisations de personnel mais observe que les conseillers municipaux ayant une délégation en matière culturelle sont toujours aussi nombreux.

Monsieur le Maire répond qu'il est difficile de parler de politique culturelle municipale puisque la compétence culture a été transférée. Il s'étonne cependant des propos de Madame GRAVELEAU-HARDY qui a régulièrement reproché à la majorité de ne pas relayer un certain nombre d'actions de la collectivité qui se déroulent à la CAC. Le choix qui est fait est celui de l'ouverture. Il rappelle que les communications sont l'occasion d'aborder des sujets, notamment liés à la politique intercommunale, parce qu'ils intéressent en premier lieu les choletais. Il rappelle qu'historiquement le projet du théâtre Saint Louis a été porté par le Conseil Municipal de Cholet. Quant aux délégations des conseillers municipaux, il précise qu'elles n'ont donné lieu à aucune remarque de la part du contrôle de légalité, exercé par la Sous-Préfecture.

Monsieur GEINDREAU fait remarquer que l'intervention de Monsieur MASSÉ lui aura permis de connaître le déroulement de l'inauguration à laquelle le groupe "Ensemble Vivre Cholet" n'a pas été convié.

Monsieur le Maire réplique, qu'en début de mandat, le groupe "Ensemble Vivre Cholet" ne répondait pas aux invitations pour ne pas créer de connivence avec la Majorité.

Monsieur Tristan JOUANNY entre en séance.

COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE SUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur Le Maire intervient au sujet de la mission des gens du voyage arrivée à CHOLET le 30 septembre dernier. Il rappelle que la Ville puis la Communauté d'Agglomération, depuis le transfert de la compétence, a toujours rempli ses obligations en mettant à disposition un terrain destiné aux sédentaires (proche de l'aérodrome) et en aménageant un terrain pour les groupes de passage situés sur la route de TOUTLEMONDE. Il a, par ailleurs, été répondu aux exigences du schéma départemental d'accueil des gens du voyage en prévoyant un terrain pour les missions évangéliques. Depuis 2003, 1 600 000 € aura été dépensé en investissement et en fonctionnement, financé par l'impôt payé par les choletais. Les exigences légales ont été respectées.

Monsieur le Maire précise que, quand il a été question de rechercher un terrain, la première piste envisagée a été celle d'un terrain située à la Bonauderie. Devant la réaction très vive de l'ensemble des riverains, au nombre desquels Madame BOMME, un autre lieu a été recherché. Une convention a alors été conclue avec ASF au sujet d'un délaissé situé sur la route du Puy Saint Bonnet. A chaque utilisation des problèmes ont surgi (problème de matériel, désagréments importants pour les riverains).

Pour l'année 2012, la Préfecture avait informé la Communauté d'Agglomération de quatre grands passages : deux au mois de mai, un au mois de juin et un fin septembre. Concernant le premier passage, la Communauté d'Agglomération a fait savoir à la Préfecture qu'elle ne pouvait accueillir dans des conditions correctes les gens du voyage. La mission de la mi-mai a été reçue. 20 000 € de réparation ont été nécessaires après le départ des gens du voyage et il y a eu des plaintes de la part des riverains. En conséquence, Monsieur le Maire indique qu'il a adressé un courrier au Préfet de Maine et Loire lui indiquant que la Communauté d'Agglomération n'accepterait plus de mission sur le terrain.

Le représentant de l'Etat a répondu très rapidement que la mission qui devait arriver 15 jours après était annulée. Depuis cette date (5 juin), la Préfecture n'a pas donné de nouvelle.

Le 30 septembre au matin, un appel anonyme informait la Ville de l'arrivée d'une centaine de caravanes dont une vingtaine qui a pénétré à l'intérieur du terrain après violation de domicile (cadenas arraché).

Les forces de police sont intervenues aussitôt et une voiture de la police nationale a bloqué l'entrée. Monsieur le Maire énumère les forces de police présentes à CHOLET :

- 6 fonctionnaires de la Police Nationale dont 2 adjoints de sécurité,
- 4 policiers municipaux

Monsieur le Maire s'est rendu sur place *"pour indiquer aux personnes présentes qu'il n'y avait pas d'autorisation légale d'entrer sur le terrain et de séjourner à CHOLET"*.

Il a ensuite demandé à la Préfecture quelle autorisation devait détenir les gens du voyage. Il n'y en avait pas. Le seul document porté à la connaissance de Monsieur le Maire était un courrier envoyé par le Préfet suite à la volonté des gens du voyage de s'installer à CHALONNES SUR LOIRE et au refus du Maire de cette commune. Le Préfet indiquait dans son courrier que les grandes missions n'étaient autorisées que sur trois sites :

- l'agglomération angevine
- l'agglomération saumuroise
- l'agglomération choletaise.

En revanche, il n'existait aucun courrier de la Préfecture à l'égard de la CAC l'informant de l'arrivée prochaine des gens du voyage.

Il n'y avait par conséquent aucune obligation d'accueillir cette mission, contrairement aux affirmations du Préfet de Maine et Loire, d'autant que ce dernier a dépêché quelques maigres renforts de police. S'il y avait eu légalité, le Préfet aurait fait évacuer les forces de la Police Nationale pour laisser l'ouverture au gens du voyage ! *" Le commissaire qui était présent est venu à plusieurs reprises me voir en disant qu'il me demandait, même si ce n'était pas légal, de recevoir ce groupe et de faire en sorte qu'ils puissent rester une semaine et cela devant témoins "*. Proposition à laquelle Monsieur le Maire s'est catégoriquement refusé.

Les événements se sont ensuite enchaînés : nouveau blocage du rond-point, collaborateurs sortis de leur véhicule manu militari. C'est ce moment-là que le commissaire de la police d'ANGERS a choisi pour quitter les lieux. Les gens du voyage se sont alors retournés vers Monsieur le Maire qui a *" subi un charge excessivement violente "*. Il rend hommage aux policiers nationaux présents, aux deux adjoints de sécurité et au commandant ANIORT et à son adjoint ainsi qu'aux quatre policiers municipaux, pour leur courage et leur sang-froid.

Il dénonce une situation totalement illégale et déplore certaines réactions *" totalement scandaleuses "* tout au long de la semaine écoulée sans que personne se soit occupé de ce qu'était la vie des riverains. Monsieur le Maire s'interroge sur la volonté de l'Etat de protéger les élus et les riverains.

Madame GRAVELEAU-HARDY s'inquiète de la capacité de Monsieur le Maire à faire en sorte que les choletais puissent vivre ensemble. Elle souhaite par ailleurs connaître sa volonté quant au maintien ou pas des relations avec l'Etat.

Monsieur JOUANNY considère qu'il a été fait beaucoup d'amalgames, notamment entre *" ce qui s'est passé l'année dernière et la situation des gens du voyage de cette semaine alors que manifestement la situation était complètement différente "*, comme l'atteste l'état du terrain après le départ des gens du voyage. Il considère que l'attitude de Monsieur le Maire ne défend pas les intérêts des choletais.

Monsieur LOISEAU intervient à son tour après avoir remercié Madame POUPARD-MERLE pour le travail effectué au sein du groupe "Ensemble Vivre Cholet" au cours de ces dernières années.

Il poursuit en déclarant que son groupe souhaite que l'agglomération du choletais respecte le schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la période 2011-2016 et que *"ce schéma évolue afin que CHOLET ne soit pas la seule ville du Maine et Loire capable d'accueillir de larges groupes tout au long de l'année. Mais cette évolution doit se faire dans la concertation et non dans l'affrontement."* Il souhaite que cette concertation puisse avoir lieu sur le terrain, avec les riverains mais également l'ensemble des parties prenantes. Quant à savoir s'il faut croire le Préfet ou bien Monsieur le Maire, il affirme : *"j'ai plutôt tendance à faire confiance au représentant de l'Etat"*.

Monsieur MARTIN intervient à son tour avec beaucoup d'émotion pour regretter la violence des accusations portées à l'encontre de Monsieur le Maire et pour lui exprimer son soutien le plus total. Les membres du Conseil Municipal saluent son intervention par des applaudissements.

Monsieur le Maire répond à Madame GRAVELEAU-HARDY au sujet de la notion de rassemblement. C'est une mission des élus locaux : *"rassembler nos concitoyens pour qu'ils aient la paix, la tranquillité, la sécurité"*.

Il réfute le terme d'"*amalgame*" utilisé par Monsieur JOUANNY et poursuit sur la partialité de l'Etat.

Concernant la mise en berne du drapeau français, Monsieur le Maire admet que *"ce n'était peut-être pas la meilleure idée de ma carrière politique"* mais relève que l'Opposition n'a rien dit au sujet du vol d'un des emblèmes de la République.

A ceux qui lui reprochent d'alimenter la violence, il rappelle la manière dont il a été violenté. Il déplore l'absence de solidarité des élus de l'opposition. *"Vous n'avez même pas, mesdames, messieurs, l'honneur, juste l'honneur, d'être capables un jour d'admettre qu'il y a un minimum de solidarité à l'égard de ceux qui se battent pour la Loi, y compris quand on les menace dans leur vie"*. Il évoque les mails de soutien reçus par centaines y compris d'élus de gauche.

Il conclut en rappelant une dernière fois que la Communauté d'Agglomération se trouvait dans la légalité et met au défi Monsieur le Préfet de Maine et Loire de fournir une copie du courrier informant la Communauté d'Agglomération de la venue des gens du voyage.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE, COMMUNICATION, RELATIONS INTERNATIONALES

1.1 - CONSULTATION SUR LE PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL EOLIEN

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver le projet de Schéma Régional Eolien terrestre des Pays de la Loire sous réserve que le zonage de celui-ci s'adapte aux évolutions de la contrainte aéronautique de l'Aérodrome de Cholet.

2 - RESSOURCES HUMAINES

2.1 - PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour),

DECIDE

Article unique – de procéder aux créations et suppressions des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction - service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification
Direction Enseignement, Sports, Jeunesse, Enseignement supérieur, Formation Professionnelle	1 emploi de professeur de langues (4/16 ^{ème})	1 emploi de professeur de langues (3/16 ^{ème})	Transformation suite à passage en CDI
		1 emploi du cadre d'emplois des adjoints d'animation (14,68/35 ^{ème})	Création suite à une nomination stagiaire
Direction de la Culture	1 emploi du cadre d'emplois des techniciens		Réaffectation du poste à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications
Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications		1 emploi du cadre d'emplois des techniciens	

2.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - ACCUEIL DES APPRENTIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour),

DECIDE

Article unique – d'ouvrir 12 postes d'apprentis dans les services municipaux au titre de l'année scolaire 2012-2013, dans les domaines de l'électricité, de la mécanique, de la menuiserie, du ravalement, de la peinture, des espaces verts et de l'horticulture.

2.3 - BESOINS OCCASIONNELS - NUIT DES TROPHEES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour),

DECIDE

Article 1 – d'approuver le recrutement, dans le cadre de la Nuit des Trophées le 9 novembre 2012, d'un magicien.

Article 2 – de verser la rémunération de cet artiste au GUSO pour un coût total de 1 809,06 € toutes charges comprises.

2.4 - PERSONNEL MUNICIPAL - CONVENTION COMPLEMENTAIRE AVEC LE FIPHFP

Monsieur MARTIN intervient au titre de sa délégation pour apporter deux précisions. Il félicite ses collègues du Conseil Municipal en charge des questions de ressources humaines, Madame PELLETIER et Monsieur BOISSINOT, ainsi que les services notamment Madame LEPETIT pour la qualité du travail fourni, en matière de recrutement des travailleurs handicapés mais également de reclassement et de maintien dans l'emploi. Il met en avant le travail de sensibilisation qui est fait en amont, au-delà des quotas à atteindre, à l'exemple de la journée du 13 novembre prochain qui traitera du handicap auditif.

D'autre part, il rappelle un des points de la convention relatif aux contrats de sous-traitance avec les structures de travail protégé. Il rappelle l'importance de ces contrats proposés par les collectivités compte tenu des difficultés rencontrées par les Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) dans leurs recherches d'activités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention complémentaire à conclure avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2012, pour assurer le financement d'actions en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap au sein des services de la Ville.

3 - FINANCES ET PATRIMOINE

3.1 - AERODROME DU PONTREAU - CONVENTIONS D'OCCUPATION DE LOCAUX A USAGE DE BAR-GRILL-RESTAURANT ET DU LOGEMENT ATTENANT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour),

DECIDE

Article 1 - de rapporter l'ensemble des dispositions de la délibération en date du 10 octobre 2011 relative à la substitution par la SARL CABERO-PINEAU de Monsieur et Madame BARRANGER, dans la convention d'occupation des locaux à usage de bar-grill-restaurant et dans celle relative au logement, situés dans l'aérogare de l'aérodrome du Pontreau.

Article 2 - de substituer, à compter du 12 octobre 2012, Monsieur HOULNE et Madame JALLON, ou toute autre personne morale pouvant s'y substituer, à Monsieur et Madame BARRANGER, dans la convention d'occupation des locaux à usage de bar-grill-restaurant et dans celle relative au logement, situés dans l'aérogare de l'aérodrome du Pontreau.

Article 3 - de modifier le terme de la convention relative au logement afin de le faire coïncider avec celui concernant les locaux à usage de bar-grill-restaurant.

Article 4 - de substituer l'indice du coût de la construction par l'indice des loyers commerciaux (ILC) concernant les locaux à usage de bar-grill-restaurant et par l'indice de référence des loyers (IRL) concernant le logement.

Article 5 - d'actualiser les termes des conventions afin de prendre en compte les modifications intervenues en cours de bail et d'inclure une clause de résiliation liant les deux occupations.

3.2 - TRANSFERTS DE CHARGE - ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver les évaluations des transferts de charges, d'un montant de 7 365 047 €, proposées par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges, réunie le 5 septembre 2012.

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de la compétence culture n'a pas été une occasion de se décharger du coût de la culture.

A ceux qui pensent que cela va coûter plus cher, il reprend les propos qu'il a tenus à l'occasion de l'inauguration du théâtre Saint-Louis "*le passage de la compétence, par un mécanisme tout à fait juridique, fait qu'à N+2 nous augmentons notre DGF pour la Communauté d'Agglomération et donc à partir de 2014, chaque année, c'est à peu près 700 000 € qui seront versés dans le cadre de la DGF par l'État à la Communauté d'Agglomération en plus, parce qu'il y a eu transfert de cette compétence.*"

Monsieur JOUANNY intervient pour signaler que le groupe "Ensemble Vivre Cholet" reste opposé au principe du transfert de la compétence "culture" mais compte tenu de son caractère effectif, le groupe votera "Pour" cette délibération qui correspond à des transferts de charges indispensables.

Monsieur Jean-Paul BREGEON quitte la séance.

3.3 - RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE-DAME - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame GRAVELEAU-HARDY souhaite savoir si Monsieur le Maire entend maintenir la sollicitation auprès de l'Etat de la réserve parlementaire.

Monsieur le Maire s'étonne de cette question dans la mesure où il s'agit d'un droit accordé à chaque député. Il rend d'ailleurs hommage au Président de l'Assemblée Nationale, Claude BARTOLONE qui a décidé, à la demande du Bureau de l'Assemblée Nationale, de faire une répartition très transparente et très équitable de la réserve parlementaire. Il conclut : *"ce n'est pas une demande à l'Etat, c'est demander ce à quoi j'ai droit en tant qu'élu de la Nation, en tant que député."*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour),

DECIDE

Article 1 – de solliciter une aide financière aussi élevée que possible auprès de l'Etat, au titre de la Réserve Parlementaire, afin de mener à bien les travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame.

Article 2 – d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

Article 3 – d'imputer les dépenses et d'encaisser les recettes au budget principal.

Cf. annexe 3.3

4 - SPORTS ET JEUNESSE

4.1 - SERVICE DES SPORTS : STRUCTURE D'ACCUEIL DE STAGIAIRES DE L'INSTITUT REGIONAL SPORT ET SANTE (IRSS) - CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver la convention formalisant le partenariat entre la Ville et l'Institut Régional Sport et Santé, dans le cadre de l'accueil, à titre gracieux, par le Service des Sports, de stagiaires de l'IRSS, pour les années 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015.

7 - AMÉNAGEMENT

7.1 - GROUPE SCOLAIRE LES TURBAUDIÈRES - RENOVATION DE LA COUVERTURE - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour),

DECIDE

Article unique - de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant la rénovation de la couverture du groupe scolaire Les Turbaudières.

7.2 - GIRATOIRE DOROHOÏ - TRAVAUX DE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC - AVENANT N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux de rénovation du réseau d'éclairage public du giratoire place Dorohoï, conclu avec l'entreprise ETDE, ayant pour objet de prévoir la réalisation d'un linéaire de tranchées plus important.

Ces travaux supplémentaires, qui représentent une plus-value globale de 12 843 , 50 € HT (15 360,83 € TTC), ont pour effet de porter le montant du marché de 66 845 , 00 € HT (79 946,62 € TTC) à 79 688,50 € HT (95 307,45 € TTC).

7.3 - DENOMINATION DE VOIES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour),

DECIDE

Article unique – d'attribuer les noms suivants :

- à la voie créée zone du Cormier IV, entre la rue Armand Mayer et la rue Charles Tellier et en parallèle du boulevard Jacques Cassini : rue Charles Messier (1730-1817),
- à la place située à l'angle de l'avenue de l'Abreuvoir et de la rue Jean Vilar : place Silvia Montfort (1923-1991).

Cf. annexe 7.3

7.4 - AVENANT A LA CONVENTION POUR LA CONCESSION A LONG TERME DE 9 PLACES DE STATIONNEMENT AUX PARKINGS DU PUIITS GOURDON ET SAINT PIERRE AU PROFIT DE LA SCI ESCULAPE

Monsieur LOISEAU considère que les redevances annuelles fixées par les tarifs municipaux et en particulier le montant de la redevance annuelle pour une place de parking est faible (231,50 €).

Il estime que l'avenant présenté va à l'encontre de l'intérêt des habitants du quartier qui voient leur possibilité de stationnement sur l'espace public réduite de neuf places. "*Si la Ville de CHOLET pratique des tarifs aussi bas, les promoteurs ne seront pas incités à construire des places de parking sur leur propre terrain*". Il déclare qu'en conséquence le groupe "Ensemble Vivre Cholet" votera "Contre" cette délibération.

Monsieur le Maire répond qu'en aucun cas les promoteurs ne sont autorisés à déroger à l'obligation qui leur est faite d'aménager les places de parking prévues au PLU. Dans le cas présent, aucune place n'est enlevée à qui que ce soit car il ne s'agit pas de places attribuées.

Monsieur LELONG indique à Monsieur LOISEAU que le montant qu'il a mentionné est erroné et qu'il ressort du document tarifaire à 415 €/an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (36 Pour - 6 Contre),

DECIDE

Article unique – d'approuver l'avenant relatif à la convention pour la concession à long terme de 9 places de stationnement aux parkings du Puits Gourdon et Saint Pierre au profit de la SCI ESCULAPE, lequel porte sur les articles 3 et 4 de cette convention.

7.5 - CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, ZAC DU VAL DE MOINE - MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention à conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), par laquelle ce dernier confie à la Ville de Cholet la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération d'aménagement des locaux de la structure multi-accueil de la petite enfance, quartier du Val de Moine, à Cholet, sur la base du programme et de l'enveloppe financière approuvée par le Conseil Municipal et avec le maître d'œuvre déjà retenu par la Ville.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée.

Le Président
Gilles BOURDOULEIX

Le Secrétaire
Sandrine RAOUX

Les élus municipaux,
présents à la fin de la séance du 8 octobre 2012,

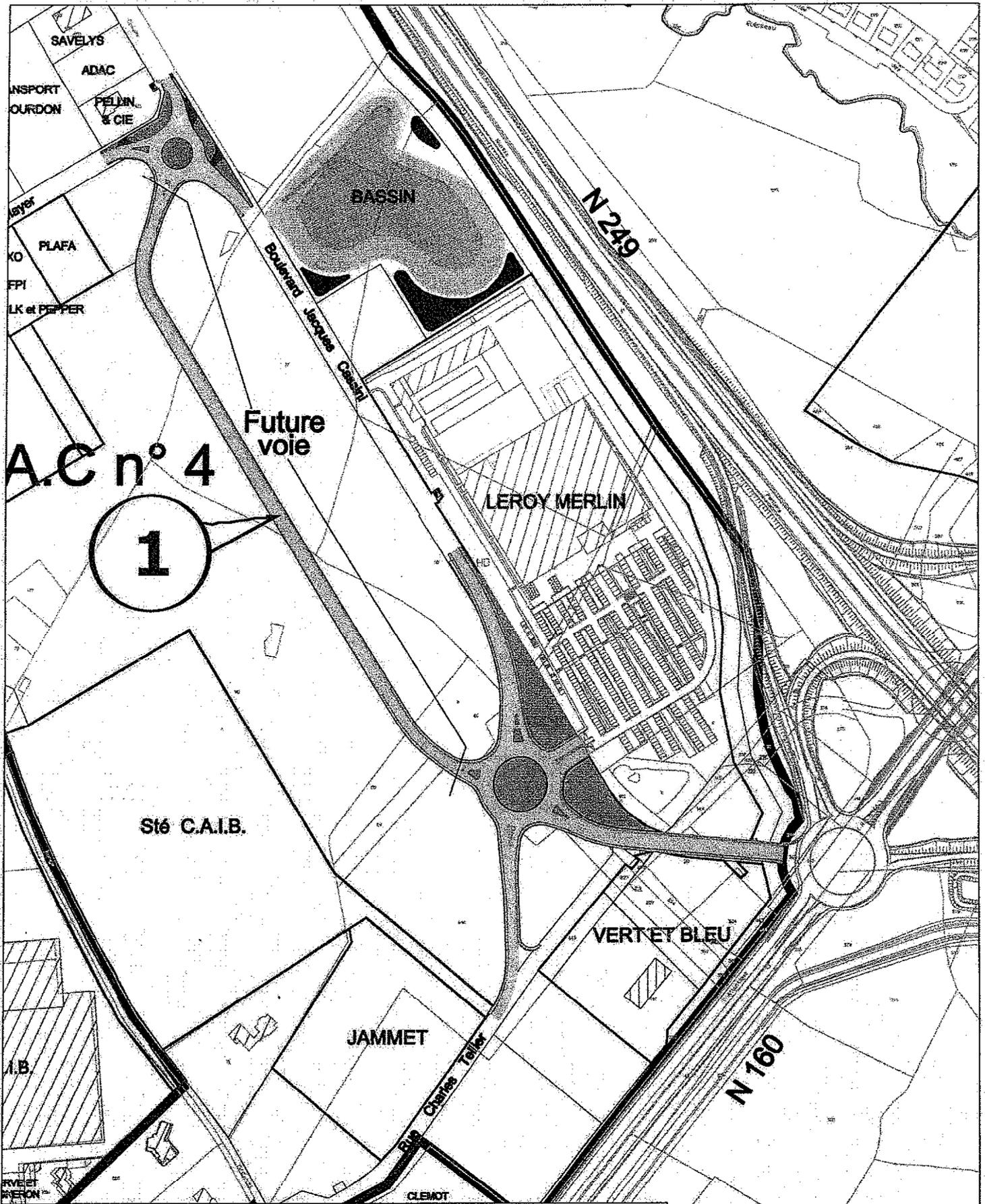
Michel MAUDET	Colette LALLEMAND	Patricia RIGAUDEAU	Anne GRAVELEAU-HARDY
Michel CHAMPION	Frédéric PAVAGEAU	François DEBREUIL	Tristan JOUANNY
Géraldine DELORME	Jean-Paul BREGEON	Catherine DURAND	Franck LOISEAU
Marie-Christine PELLETIER	Alice FERCHAUD	Benoît MARTIN	
Roselyne DURAND	Yves CLEDAT	Evelyne CHICHE-GAUVAIN	
Roger MASSE	Simone POUPARD	Olivier BRACHET	
Isabelle LEROY	Michel BONNEAU	Natacha CASTIN	
Jean LELONG	Jean-Michel BOISSINOT	Gilles ALLINDRE	
Florence DABIN-HERAULT	Evelyne HORECKA-PRAS	Antoine MOULY	
John DAVIS	Jean-Daniel AUGER	Gwénaëlle DUCHESNE	
Thierry ABRAHAM	Marie-Hélène DUCEPT	Jean-Pierre GEINDREAU	

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE-DAME

PREMIERE TRANCHE (à partir de 2013)

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
<u>Première tranche :</u>		Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) :	43 675,24 €
- Prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS, publicité, divers...)	52 410 €	Conseil Régional des Pays de la Loire :	48 916,20 €
- Travaux :	436 752 €	Etat (Réserve Parlementaire) :	100 000,00 €
Lot 1 : maçonnerie pierre de taille	120 065 €	Fondation du Patrimoine :	3 136,00 €
Lot 2 : charpente	76 500 €	Mécénat (dons) :	3 136,00 €
Lot 3 : couverture	205 587 €		
Lot 4 : vitraux	19 600 €		
Lot 5 : consolidation des décors sculptés	15 000 €		
TOTAL HT	489 162 €	Ville de Cholet :	
TVA (19,6%)	95 876 €	-autofinancement	290 299 €
		-préfinancement TVA	95 876 €
TOTAL TTC	585 038 €	TOTAL TTC	585 038 €




Le Choletais
 L'auteur pour réussir

ZAC DU CORMIER 4 : CHOLET
NOUVELLE VOIE

ÉCHELLE	1/2500
DESSINATEUR	GUCHETEAU A.
DATE	Mai à Juin - 03/2012
NOM DE FICHER AUTOCAD	

